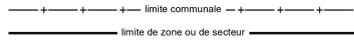


3.b. Règlement graphique - ban communal
Commune de LOGELHEIM



1:3 000

LIMITES



cheminement à conserver

EMPLACEMENTS RESERVES
numéro de renvoi à la liste des emplacements réservés

maisons isolées
construction existante à usage d'entrepôt en zone agricole

zone non aedificandi

PLANTATIONS ET ESPACES BOISES
classés au titre de l'art. L. 113-1 et L. 113-2 du code de l'urbanisme

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parallèles. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.

